61e ANNEE. — N° 84 VENDREDI 22 JUILLET 1921

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'œuvre du Parlement et les désirs du pays. — La bonne foi des Boches et la sécurité de la France. — En Italie. — La guerre Gréco-Turque. — Le conflit Irlandais. — Au paradis communiste.

Depuis que le Parlement a fermé ses portes, la presse commente copieusement l'œuvre de nos législateurs. On rend, en général, hommage à leur bonne volonté, à leurs bonnes intentions, mais on critique abondamment le maigre résultat de la dernière législature.

Nous sommes loin des promesses du début. On nous avait promis des actes, nous avons eu surtout des discours. Le pays voudrait que ses élus, plus sobres de paroles, s'occupassent plus efficacement des intérêts considérables dont ils ont la charge.

Le pays considère sans intérêt les interpellations multiples ou les amendements bruyants et innombrables qui entravent la bonne marche des discussions. Il préférerait quelques bonnes lois d'ordre pratique, bien étudiées et votées sans fracas.

« On est surchargé d'impôts, et on a pris son parti de ce lourd fardeau, parce qu'on a conscience de sa nécessité, écrit le *Temps*, mais on désirerait que tous ceux qui doivent légalement payer payent, et qu'on s'occupât un peu de faire rentrer certains impôts sur le revenu ou sur les bénéfices de guerre dont s'affranchissent avec une cynique et souvent souriante impunité beaucoup d'habiles qu'en province on connaît personnellement et dont on se redit les noms avec un peu d'indignation et d'amertume. »

Si nos élus ne sont pas sourds, ils entendront ces réclamations du pays qui souhaite un peu plus de justice et une politique de farouche économie. Et si, dans la session prochaine, nos élus s'en tenaient à ce programme réduit : économies et rentrée loyale des impôts, ils auraient tôt fait de reconquérir la faveur générale.

Ce programme d'apparence modeste suffirait, en effet, à assurer le prompt relèvement du pays.

Nos élus voudront-ils entendre les doléances unanimes des électeurs ?...

⁂

L'Allemagne entend démontrer sa bonne foi dans son désir d'exécuter les clauses du traité ! Des preuves convaincantes nous sont données par l'envoyé spécial du *Temps* à Berlin. Par exemple :

Les Alliés ont demandé l'évacuation de la Haute-Silésie par les soldats armés. Ces soldats appartenaient à l'Orgesch, association militaire puissante. Le ministre de l'intérieur prussien a signé un décret supprimant l'Orgesch,..... mais il autorise par le même décret l'Heimatschutz qui est une organisation similaire ! Aussitôt, les membres de l'Orgesch ont adhéré à l'Heimatschutz et les bandes de cette association ont envahi les territoires silésiens. Ces bandes, parfaitement armées, ont leur artillerie, leurs autos blindées et sont prêtes à s'opposer par la force au partage de la Silésie. On ne saurait se moquer avec plus de cynisme des vainqueurs.

Sur d'autres points du Reich, lors des perquisitions des commissions interalliées, les autos militaires disparaissent quand ce ne sont pas les canons. A Küstrin, par exemple, 18 pièces de divers calibres devaient être livrées. Elles ont disparu. « J'ai entendu commenter publiquement ce fait inouï qui fait éclater de rire les Allemands », dit notre confrère.

Ce n'est pas tout :

En Thuringe, il existe une station clandestine d'avions militaires. Et dans toutes les provinces, l'Orgesch — dissoute en Silésie, mais bien vivante en Germanie — a des « dépôts d'armes, de munitions et d'engins militaires ».

Voilà la bonne foi des vaincus. C'est à ce moment précis que le Président Harding mène une louable croisade pour le désarmement général. Peut-être conviendrait-il, si on veut prévenir un nouveau cataclysme, de commencer par désarmer l'Allemagne !...

Ah ! si les Boches avaient été vainqueurs, comme les Français auraient été mis rapidement à la raison. Il n'y aurait pas eu un Lloyd George, alors, capable d'enrayer les draconiennes mesures qui auraient été prises par la Prusse.

Mais en attendant qu'on en arrive au désarmement général si désiré, il convient que la France garantisse tout d'abord sa sécurité complète. Et M. Harding ne devra pas se montrer scandalisé, si nous voulons conserver les moyens de ne pas nous laisser juguler par un ennemi de mauvaise foi qui prétend ne tenir aucun des engagements qu'il a signés !.....

Nos bons extrémistes s'indigneront. Rien n'est à craindre, affirmeront-ils, de l'Allemagne *nouvelle*. Elle est républicaine (!) et les dirigeants sont des pacifistes.

Républicaine et pacifiste l'Allemagne ?... Le *Berliner Tageblatt* nous en donne une preuve certaine. Il écrivait ces jours-ci :

« Un soldat de la Reichswehr se « promenait, hier, dans Potsdam, en « compagnie d'une jeune fille. Passe « un feldwebel. Le soldat de la « Reichswehr, ayant d'autres sou- « cis en tête, ne le salue pas.

« Le feldwebel s'arrête et l'inter- « pelle :

« — Pourquoi ne m'as-tu pas sa- « lué ?

« L'autre commence à s'excuser :

« — Je ne vous avais pas vu...

« Mais le feldwebel lui coupe la « parole en lui criant :

« — Ferme ta g..., vulgaire chien ! « Aujourd'hui, notre temps est re- « venu. »

Qui oserait prétendre que le moment de désarmer ne soit pas venu pour la France !...

⁂

Le nouveau ministère italien a pris contact avec les Chambres.

M. Bonomi reprend dans ses grandes lignes le programme de M. Giolitti. Il n'y a donc rien de changé chez nos voisins. Le nouveau Président fait appel à la concorde et à l'apaisement pour mener son programme à bien. Ainsi parlent tous les nouveaux premiers ministres !

⁂

La guerre continue, violente, en Asie-Mineure. Les Grecs ont l'avantage. Mais on semble croire que la situation changera lorsque les Hellènes se trouveront loin de leurs bases de ravitaillement. C'est l'avis du général de Lacroix qui écrit : « Il est permis de craindre que cette dernière offensive des Grecs n'ait le même sort que les précédentes. Il deviendrait alors plus désirable que jamais que l'accord complet des grandes puissances, y compris les Etats-Unis, intervînt pour mettre fin, d'une façon ou d'une autre, à une situation qui, en l'état actuel des choses, ne saurait être résolue avant longtemps par les armes, aucun des deux partis ne possédant les éléments d'action et de force nécessaires à une rapide et décisive solution du problème. »

⁂

Situation toujours très tendue en Irlande. L'entente paraît possible entre les deux Iles, mais c'est en Irlande même que gît la difficulté. Catholiques et protestants restent plus divisés que jamais. L'accord paraît impossible à trouver. Et il est navrant que pour une question de religion des hommes continuent à se faire une guerre sans merci !

⁂

Ça va très mal en Russie. Cachin et Frossard nous dépeignaient le pays du communisme comme un paradis, véritable Eldorado de la classe ouvrière. Hélas ! Il y a loin de l'affirmation à la réalité.

Gorki, le patriarche russe et les *Izvestia* : — organe de Lénine, — adressent un appel angoissé au monde civilisé en faveur du peuple russe « condamné à mourir de faim ».

Voilà le résultat le plus clair de l'admirable gestion de Lénine et de Trotsky. La situation est certainement mauvaise à tous les points de vue, si on en juge par les renseignements suivants adressés à Berlin par un Allemand qui avait été envoyé à Moscou par le commerce prussien :

« Ma conclusion est qu'à Moscou il n'y a rien à faire pour le moment..... Les bolcheviks sont à leur déclin et si les Anglais ne viennent pas à leur secours, ils vivent en ce moment leur dernière année de règne. La situation des vivres est plus que désespérée. »

Ruine totale du pays, terrible agonie de la population, voilà le bilan à inscrire à l'actif des Rouges. Qui donc ne serait enthousiasmé, chez nous, par ce merveilleux résultat qui prouve que le communisme vécu est une odieuse chimère.

A. C.

INFORMATIONS

Des armes et des munitions en Finlande

On signale d'Helsingfors l'activité des agents de Stinnes et de Krupp, qui achètent en Finlande des terrains pour construire de grandes usines pour la fabrication des armes et des munitions.

Un impôt sur les distractions

Le conseil d'empire allemand a décidé d'établir un nouvel impôt sur les distractions de toutes natures. Cet impôt s'appliquera aussi bien aux manèges de chevaux de bois qu'aux concerts organisés dans les églises à la mémoire des personnalités décédées.

Le martyre des otages polonais

La délégation polonaise a constaté que l'état des prisonniers et otages polonais se trouvant dans les camps de concentration en Rusie est lamentable ; tous manquent absolument de linge, de chaussures et d'habits. L'approvisionnement est insuffisant et les conditions de l'hygiène inimaginables. Presque tous les internés ont été atteints par le typhus exanthématique.

Le vote des femmes belges

Au cours de la discussion au Parlement belge du projet de loi sur la formation des listes électorales pour les élections provinciales, un amendement accordant aux femmes le droit de vote pour les prochaines élections a été repoussé par 84 voix contre 73 et trois abstentions.

Les détrousseurs

Le parquet de Briey a fait écrouer un propriétaire, nommé Pierre Jarry, qui exploitait dans l'arrondissement une douzaine de fermes, des chevaux, des bestiaux et des machines agricoles provenant du service des régions libérées.

Il occupait les fonctions de secrétaire général de la Société chargée de répartir les avances aux sinistrés. Pierre Jarry réussit à pratiquer des opérations qui, d'après les résultats et enquêtes, lui auraient rapporté une vingtaine de millions.

D'autres arrestations sont imminentes.

Les départs des forçats pour la Guyane

Ayant effectué son premier voyage, le transport *Duala* est rentré à Saint-Nazaire, venant de la Guyane, où il a conduit un premier convoi de forçats.

Le *Duala* partira dans les premiers jours du mois d'août pour son second voyage. Cette fois il emportera quelques condamnés de marque. Sur la liste des partants, on relève les noms de Landau, Goldsky et Joucla, condamnés pour l'affaire du *Bonnet Rouge*, qui avaient pu esquiver le convoi précédent à la suite de nombreuses visites et contre-visites médicales.

Il n'y a que 500.000 contribuables qui font leur déclaration pour l'impôt sur le revenu

Le nombre de ceux qui ont transmis régulièrement au contrôleur la déclaration de leur revenu s'est élevé à 500.568 en 1919 (revenu de 1918), et à 528.000 en 1920 (revenu de 1919). D'après les indications d'ores et déjà centralisées pour l'exercice en cours, il ne semble pas qu'en 1921 le nombre des déclarations spontanées du revenu doivent dépasser de beaucoup celui de l'année précédente. Dans le chiffre global annuel de ces déclarations, les revenus de 6.000 à 10.000 fr. figurent pour la moitié environ.

En rapprochant ce demi-million de déclarants spontanés des neuf millions de Français soumis à la cote personnelle-mobilière sous le régime des « quatre vieilles », on reste loin du compte, même en déduisant les morts de la guerre et les contribuables bénéficiaires d'exonérations.

CHRONIQUE LOCALE

POUR L'ENFANCE

Dans un de nos précédents numéros, nous avions appelé l'attention des « autorités compétentes », sur le trop grand nombre d'enfants qui ne fréquentent pas l'école, vagabondent à travers les rues de la ville, le plus souvent sur les routes, dans les champs où ils se livrent à la maraude des fruits.

Une simple enquête a suffi pour démontrer l'exactitude de nos observations, c'est-à-dire de ce trop grand nombre d'enfants qui ne sont pas surveillés par les parents, et hélas ! qui quelquefois maraudent pour le compte de ces derniers.

C'est pourquoi, la municipalité de Cahors nous adresse une note que nous publions d'autre part, dans laquelle elle invite les parents à faire inscrire leurs enfants sur les registres d'une école de la ville.

Nous sommes dans la période des vacances : les classes vont fermer. La note adressée par la municipalité ne peut donc avoir d'effet, qu'à la réouverture des classes.

Qu'à cette époque-là, cette note soit renouvelée et que les sanctions qu'elle contient soient rigoureusement appliquées, et tout sera pour le mieux.

Mais pour l'instant, les classes étant fermées, il ne paraît pas possible de discerner parmi les enfants rencontrés dans les rues ou sur les routes, ceux qui vagabondent et ceux qui se promènent.

Peut-être la municipalité a songé à une organisation de « cours de vacances, » de « garderies » ou de « patronages ».

Nous applaudissons à cette organisation : elle est de plus en plus nécessaire, de plus en plus utile. Les dangers de la rue sont de jour en jour plus mauvais pour la jeunesse : il faut les lui éviter.

Et certes, la municipalité ou toute société qui voudrait s'intéresser à l'enfance, ont un exemple qu'elles n'ont qu'à suivre pour obtenir de bons résultats : c'est celui donné par le patronage St-Louis.

Il nous plaît de rendre hommage à ce patronage, au dévouement inlassable, à l'intelligence, à l'activité de son directeur.

Quoi que l'on dise, ce prêtre a réalisé une œuvre saine ; et s'il a une satisfaction, — c'est peut-être la seule, — c'est de voir les enfants qu'il intéresse, qu'il amuse, qu'il sort de la rue, lui manifester une vive sympathie. Il la mérite.

Son exemple peut et doit être suivi. La municipalité n'a qu'à vouloir. Elle a la charge de l'administration de la ville : la surveillance des enfants fait partie intégrante de cette administration, non pas seulement pendant les vacances scolaires, mais durant toute l'année.

Il faut supprimer tous les petits vagabonds, empêcher les parents de « faire manquer la classe » aux enfants qu'ils envoient mendier ou marauder.

La note de la municipalité est excellente : mais il ne faut pas que ce soit une simple note.

Pour sauver l'enfance des dangers de la rue, on doit faire tous les sacrifices nécessaires.

Tout sacrifice sera léger : il n'y a qu'à vouloir.

Nous le répétons, un exemple existe à Cahors. On doit le suivre.

Hors de là, toutes les notes seront, resteront sans efficacité pour remédier au danger social que crée la multitude d'enfants, négligés par les parents, abandonnés à eux-mêmes, et poussés par le besoin à commettre des méfaits que trop souvent les tribunaux d'enfants sont appelés à connaître et à punir.

LOUIS BONNET

Médaille militaire

Parmi les nouveaux titulaires de la médaille militaire, nous relevons avec plaisir le nom du gendarme Régoudié, de la brigade de Cahors. Nos félicitations.

Médailles d'honneur

La médaille d'honneur des chemins de fer a été décernée aux agents du P. O. dont les noms suivent :

MM.

Badan (Gabriel), inspecteur de l'exploitation à Figeac ; 34 ans de services.

Born (Louis), cantonnier à Saint-Géry, P. N. 408 ; 30 ans de services.

Brassac (Adrien), garde à Lamothe-Fénelon ; 30 ans de services.

Chanut (Joseph), manœuvre à Cahors ; 31 de services.

Coustillas (Jean), mécanicien de route à Cahors ; 31 ans de services.

Destruel (Louis), aiguilleur près Cahors, bifurcation Libos ; 30 ans de services.

Repjal (Jean), garde à Condat ; 30 ans de services.

Nos félicitations.

Perception

M. Pauzat, percepteur de Laruns (Basses-Pyrénées) est nommé à la perception de Cahors.

M. Monceau, percepteur de Lauzès, est nommé à la perception de Vendreuve-du-Poitou, (Vienne).

M. Brange, percepteur de St-Paulcap-de-lous (Tarn) est nommé à la perception de Latronquière.

M. Cordoliani, percepteur de Cajarc est nommé à la perception d'Ile-Rousse (Corrèze).

M. Arnaudet, percepteur de Laugnac (Lot-et-Garonne) est nommé à la perception de Lauzès.

M. Pechmèze, percepteur de Martel est élevé à la 1re classe (2e échelon).

M. Marty, percepteur de Sousceyrac est élevé à la 3e classe.

M. Charpentier, percepteur à St Privat (Corrèze) est nommé à la perception de Gourdon (banlieue).

M. Neuville, percepteur à Bach est nommé à Cajarc.

M. Verdier, percepteur stagiaire à la trésorerie générale de l'Isère, est nommé percepteur de Bach (Lot).

M. Congues, ex-caporal du 7e régiment d'infanterie, est nommé à la perception de Bleymard (Lozère).

Contributions indirectes

Notre compatriote M. André Bouyssou, admis au dernier concours des indirectes, est nommé surnuméraire à Paris.

P. T. T.

Notre compatriote M. Sabrié, (Marcel), commis des P. T. T., est nommé commis ambulant sur la ligne du Nord.

Justice de paix

M. Solmiac, est nommé suppléant du juge de paix de Catus, en remplacement de M. Lacombe, décédé.

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors prie les pères et mères de famille de veiller à ce que leurs enfants assistent assidument à l'école.

Il est en effet infiniment regrettable de voir beaucoup d'enfants vagabonder dans les rues au lieu de suivre la classe.

Des ordres sont donnés au Commissaire de police afin qu'il exerce à ce sujet un contrôle très sévère, et pour que des procès-verbaux soient dressés contre tous ceux qui seraient convaincus de négligence dans la surveillance de leurs enfants.

⁂

Dans le but de favoriser le relèvement de la natalité, les Magasins de la Samaritaine à Paris envisagent la création d'un certain nombre de dotations qui seraient accordées aux ménages les plus jeunes comptant cinq enfants de même père et de même mère et dont les pères et mères n'auraient pas dépassé un âge déterminé soit 26 ans, 27 ans ou 28 ans.

Les familles de Cahors se trouvant dans les conditions requises pour bénéficier de ces dotations, sont invitées à se faire connaître.

S'adresser à la Mairie, bureau du Secrétaire Général.

Nomination

M. Leschi, Proviseur du Lycée Gambetta est nommé au Lycée d'Angoulême, lycée de 1re classe à l'époque des catégories. Il emporte les regrets de ses collaborateurs et des familles.

Félicitations.

Baccalauréat

Mlle Dussaut, élève du lycée des jeunes filles de Cahors a été définitivement reçue au Baccalauréat latin-langues.

Nos félicitations.

⁂

Voici les résultats complets du Baccalauréat pour les élèves du lycée Gambetta :

1re A : Miquel Roger (Mention A. B.). Brunet Paul.

1re C : Ayzac Jean, Clary Maurice (Mention A. B.), Constanty Georges, Decas Lucien, Michaud Félix, Molinié Joseph (Mention A. B.), Tassart Pierre.

Philosophie : Andrieu Jacques, Farge Jean, Imbert Fernand, Marmiesse Charles, de Roaldès René, Salgues de Géniès Jean, Séguy Robert, Soulié Germain, Thomas-Duris.

1re D : Carles Antoine (Mention A. B.) Delfort René (Mention A. B.), Dupont Emile, Durand Georges, Hébrard Henri, Laborie René, Rigal Marcel.

Mathématiques : Aguzou Henri, Cazes Jacques, Fabre Pierre, Lapergue Albert, Momméjat Jules, Pélissié Georges, Pouey André (Mention A. B.) Prévot Jean, Roques Georges (Mention A. B.), Thévenon Georges (Mention A. B.).

Victime de son dévouement

M. Caussil, voyageur de commerce, parcourait en auto les localités de la vallée d'Aurillac. A Presbourg-Lascelles, il aperçut une fillette s'amusant sur la route et qu'un autobus suivant son automobile allait écraser. M. Caussil arrêta sa voiture et prit la fillette dans ses bras, mais il fut renversé et écrasé par l'autobus.

M. Caussil était un de nos compatriotes originaire de St-Henri (Cahors) où réside sa famille.

Le corps du malheureux voyageur est arrivé mercredi en gare de Cahors et l'inhumation a eu lieu jeudi dans le cimetière de St-Henri.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Concours de chiens

Une omission involontaire a été commise dans la publication du palmarès de notre concours de chiens.

Le prix d'honneur hors concours attribué à M. Hébrard, pour son chien Black, comporte en plus du diplôme un joli réveille-matin offert gracieusement comme prix par M. Roy, horloger, Boulevard Gambetta, Cahors.

Le Président,
B. de RICARD.

Cirque de Paris

Le Grand Cirque de Paris sera samedi, 23 juillet à Cahors où il séjournera pendant 2 jours, samedi et dimanche.

Cet établissement de premier ordre est composé d'une troupe remarquable dont les numéros sont sensationnels et obtiennent partout un vif succès.

Citons Harry Linardini, le roi du mystère ; Rack-Well jongleur merveilleux ; Mis Delly, une gracieuse trapéziste. Les Boscas, dans leurs exercices de barres fixes ; Joë Combret, cycliste, les Gollorati et leurs chiens savants, Texas Bill manieur de fouet Jack et Gigit, clowns, etc...

Ce sont de belles soirées qu'offre le Grand Cirque de Paris ; tous les Cadurciens y assisteront.

St-Vincent-Rive-d'Olt

Hommage aux morts pour la patrie. — La commune de St-Vincent-Rive-d'Olt honorait, dimanche dernier, la mémoire des 31 braves qui étaient morts pour la France durant la grande guerre.

Le village s'était paré pour la circonstance de drapeaux et de fleurs. Le beau monument qui perpétuera le souvenir des martyrs de la commune disparaissait sous les fleurs, les palmes et les couronnes pieusement déposées par les familles, la municipalité et les camarades de combat.

L'inauguration du monument eut lieu à 16 heures sous la présidence de M. Delport, député du Lot. Un cortège imposant se forma à l'entrée du village. Autour du président s'étaient groupés le conseil municipal de St-Vincent, les délégations des conseils municipaux de Luzech, Albas, Parnac, les vétérans, les sociétés des démobilisés des communes voisines avec leurs fanions. La fanfare de Luzech précédait l'importante colonne qui défila aux accents d'une marche guerrière.

Sur l'estrade, élevée en face du monument, prirent place MM. Delport député, Delpech maire, Pons conseiller d'arrondissement, Robert Marcenac président de l'Union des démobilisés, les maires des communes voisines et toutes les notabilités invitées. Une foule considérable assista à la cérémonie.

Le voile qui recouvrait le monument se déchira et la fanfare attaqua la Marseillaise. Tout le monde se découvrit et se recueillit.

M. Delpech, maire de St-Vincent, prit la parole et prononça avec une émotion contenue le beau discours suivant :

« Monsieur le Député,

« En venant aujourd'hui présider cette émouvante cérémonie vous avez tenu à vous associer au pieux hommage que St-Vincent rend à ses morts ; au nom de la population je vous remercie.

« Mesdames, mes chers compatriotes,

« Je remercie également tout particulièrement la fanfare « Les Enfants de Luzech » de l'empressement avec lequel elle a bien voulu nous prêter son gracieux concours qui donne plus d'éclat encore à cette fête patriotique.

« Je tiens à saluer M. Pons, conseiller d'arrondissement, MM. les maires des communes voisines et toutes les notabilités présentes, qui affirment ainsi leur volonté d'honorer non seulement les morts de la petite patrie, mais d'unir dans le même concert de louanges, dans la même piété et le

même amour tous ceux, Français et Alliés, qui sont tombés pour la noble cause.

« Merci enfin à vous tous généreux donateurs dont l'obole jointe au crédit voté par le conseil municipal a permis d'élever ce magnifique monument dû à l'ingéniosité du distingué et aimable M. Sourdoire, architecte communal, et au ciseau du sculpteur remarquable qu'est M. Vivent.

« Ma qualité de premier magistrat de la commune me crée aujourd'hui un devoir bien pénible à mon cœur. En inaugurant ce monument qui doit perpétuer à jamais le souvenir des 31 compatriotes que nous pleurons, je ne puis m'empêcher de me reporter vers le passé, vers les bancs de cette école où j'ai exercé pendant 38 ans les fonctions d'instituteur.

« C'est là que cette phalange de braves étaient venus puiser les premières notions de morale, d'instruction civique et apprendre l'amour de la patrie. Et c'est parce que j'ai façonné ces jeunes cerveaux, cultivé des claires intelligences, exalté ces belles âmes, c'est parce que je les ai beaucoup aimés ces enfants que vous me voyez profondément ému.

« Au premier jour de la mobilisation tous sont partis le cœur plein d'allégresse, sans souci du danger qui les attendait, répendant autour d'eux la confiance, le réconfort et l'espoir ! Tous se sont séparés de leurs êtres chers avec cette abnégation, ce dévouement, ce courage qui devaient non seulement ne pas les abandonner, mais engendrer des héros ! Tous ont lutté, peiné, souffert avec cette endurance, cette ténacité, ce mépris de la mort qui devaient faire du soldat français le plus beau soldat du monde. Hélas ! beaucoup devaient payer de leur sang généreux la rançon de la victoire. Ils sont tombés face à l'ennemi en braves et dorment maintenant leur dernier sommeil dans les Flandres, les plaines crayeuses de Champagne, sur les bords de l'Yser, de la Somme, de la Meuse, dans la terre lointaine de l'immense Orient !

« Reposez en paix, beaux poilus ! vous avez bien mérité de la patrie ; vos noms glorieux resteront gravés sur ce marbre comme dans nos cœurs ! Notre affection, nos regrets, notre admiration resteront toujours vivants en nous ! Vous avez combattu, vous avez souffert, vous avez versé votre sang pour nous assurer une paix durable, pour nous permettre de conserver le patrimoine légué par nos ancêtres, pour que les deux sœurs : l'Alsace et la Lorraine restées trop longtemps séparées de la France reviennent à la mère-patrie, pour nous rendre meilleurs et créer entre nous ces liens de fraternité, de solidarité qui vous unissaient si bien au front. Vous avez combattu pour que nous puissions trouver dans votre exemple les mâles vertus qui nous font défaut. Puisse un avenir que nous désirons prochain, vous donner l'assurance que votre sacrifice n'a pas été vain !

« Qu'une ère de paix s'établisse enfin après l'effroyable tuerie ! Que les peuples ne s'entre-déchirent plus. Que les monarques sachent, qu'on les oblige à comprendre que ce n'est pas en envoyant à la mort des milliers et des milliers de vies humaines qu'ils pourront consolider leurs trônes chancelants !

« Le peuple éclairé, instruit sait que cette forme de gouvernement ne saurait durer, il a soif de plus de justice, de plus de liberté, de plus d'égalité ! Il ne veut plus de guerre ! La guerre ! elle a laissé beaucoup de plaies à panser, beaucoup de misères à soulager, beaucoup de pleurs à sécher, beaucoup de cœurs à apaiser et à affermir. Elle a laissé la France à relever.

« Aussi élevons nos âmes, tendons notre volonté, stimulons notre énergie et mettons-nous, chacun dans notre sphère, résolument à l'œuvre. Travaillons à détruire les derniers vestiges des hostilités qui nous avaient été imposées. Travaillons à rendre un peu de vie à ces foyers éteints ! Travaillons à refaire notre belle France qui ne peut vivre, croître et embellir que par notre labeur toujours plus grand, toujours plus assidu, que par la République démocratique et sociale ! »

Au nom de la Société des démobilisés de St-Vincent qu'il préside, M. Robert Marcenac, mutilé de guerre, adresse à ses camarades l'hommage suivant :

« Tandis que, dans le village le plus humble, la France entière continue à dresser des monuments à la gloire de ses morts et tendrement s'ingénie à fleurir d'hommages nombreux leur cher souvenir, il est heureux pour leur mémoire et l'exaltation nécessaire de leur sacrifice que leur culte ait pour sanctuaire ces pierres qui, par la magie douloureuse et solennelle du symbole qu'elles représentent deviennent chères comme des sépultures de famille et sacrées comme des autels.

« Au nom de la Société des démobilisés de St-Vincent, je viens déposer cette palme, emblème de notre reconnaissance éternelle, au pied de ce monument que la générosité des habitants de St-Vincent vient d'élever à ceux qui dans un sublime geste d'abnégation donnèrent leur vie au pays.

« Nous qui savons ce que vous avez souffert, mes camarades, dans les boues de l'Yser, sur la Marne, dans les plaines crayeuses de Champagne ou sous Verdun, nous qui connaissons bien les angoisses qui ont étreint vos cœurs dans la tourmente, nous voulons aujourd'hui, puisque le jour de gloire est arrivé, crier bien haut votre héroïsme et vous donner en exemple aux générations futures. Il faut que votre souvenir reste impérissable et qu'il serve à façonner des petits Français dignes de vous, dignes de votre sang versé pour la plus noble des causes.

« Il n'est point suffisant pour que la reconnaissance nationale ait accompli tout son devoir, que parfois — et de plus en plus rarement — des paroles sonores soient prononcées et suscitent de faciles et trop éphémères émotions. C'est pourquoi nous avons voulu qu'en lettres d'or votre nom resplendit aux yeux de tous. Ah ! ces noms de mes amis, de mes frères d'armes, pourquoi faut-il qu'ils s'allongent si nombreux sur cette stèle de marbre !

« Hélas ! vous n'avez pas eu pour adoucir votre agonie, les caresses d'une mère trop lointaine, les mille gâteries de l'épouse dévouée, le sourire de l'enfant blond qui a vainement attendu votre retour ! Vous avez pourtant, j'en suis sûr, entrevu dans un éclair avant de mourir, toute la patrie absente : votre maison ensoleillée dans la vallée fleurie, votre Lot capricieux, votre vieux clocher, vos causses si bleus à la nuit tombante !

« Mais nous nous refusons à croire que la balle stupide, que l'obus aveugle, qui là-bas vous ont fauchés, vous aient pour toujours arraché à notre affection. J'oserai presque affirmer, chers camarades, qu'aujourd'hui vous êtes au milieu de nous, que dans la brise murmurante, vos âmes sont là, près des êtres qui leur sont chers. Cette fête est la vôtre, vous nous souriez et votre joie est faite de nos larmes puisque celles-ci sont le témoignage de l'amour que nous vous gardons !

« Cet amour, nous l'avons symbolisé et traduit par ce monument qui dira aux générations futures la reconnaissance que nous vous témoignons : il leur parlera de vous, et dans son langage muet, cet impassible « poilu » sera l'immortel « *Souvenez-vous* ». Oui, la grande famille de cette commune réunie ce soir en cette solennelle cérémonie « *se souviendra !* »

« Et c'est le cœur plein d'émotion que nous, les démobilisés d'hier, nous qui vous avons connus, redisons bien haut : St-Vincent n'oubliera jamais ses grands morts pour la Patrie ! »

M. Delport, député, clôtura la série des discours en exaltant le patriotisme ardent du paysan français qui défendit avec tant d'opiniâtreté et tant d'héroïsme le sol sacré de la patrie.

Le jeune Cabanes, de l'école publique de St-Vincent, récita avec beaucoup de sentiment les beaux vers de V. Hugo : « Aux Morts pour la Patrie ».

Un violent orage qui éclata brusquement mit fin à la cérémonie. La foule, vivement impressionnée, ne put défiler devant le monument pour exprimer aux braves de St-Vincent, le légitime hommage de respect, et de reconnaissance auquel ils ont droit. Mais on gardera un souvenir vivace de l'inauguration du monument aux morts de cette petite commune. Cette inauguration fut imposante et solennelle. La municipalité de St-Vincent et l'Amicale des poilus firent bien les choses.

Souffrir et ne pas se soigner :
Ainsi pratiquent bien des hommes !

Nombreuses sont les personnes qui souffrent et qui, par paresse ou par avarice, traînent leur mal sans songer à se soigner.

Qu'arrive-t-il ?

Leur travail devient inégal, leurs affaires en pâtissent, toute leur vie est empoisonnée.

Combien de maladies de l'intestin ainsi négligées ! Et cependant il serait si facile de les guérir avec l'eau **SAINT-MARTIAL** laxative et dépurative, remède qui a fait ses preuves et que son prix laisse à la portée de tous.

Dépôt à Cahors : chez M. Paul ORLIAC, Pharmacie Normale.

Salon de coiffure pour dames

Ondulation Marcel, shampoing's, teinture, postiche, manucure, pédicure, soins du visage contre les rides, points noirs, taches de rousseur, etc... Grand assortiment de parfums, brosserie et peigne. Produits de beauté de toutes marques.

POPOVITCH, 4, rue Maréchal Foch à Cahors.

Bégoux

Battue aux sangliers. — Quatre laies, conduisant une vingtaine de marcassins, et deux gros solitaires, ont été aperçus ces jours derniers aux environs de Bégoux.

Aussi la « Diane St-Martin » organise pour dimanche matin, 24 juillet, une battue aux sangliers et prie ses adhérents d'y venir en nombre.

Rendez-vous à Bégoux à 4 heures (heure solaire).

Lalbenque

Médaille militaire. — Parmi les nouveaux décorés de la médaille militaire, nous relevons le nom du gendarme Laborie, de la brigade de Lalbenque.

Nos félicitations.

Montcuq

Comice cantonal agricole de Montcuq. — Les membres du Comice agricole sont instamment priés de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 31 juillet prochain, à 10 heures du matin (heure nouvelle), dans une des salles de la Mairie de Montcuq, siège du Comice.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Admission de nouveaux membres. Elaboration du programme du concours. Désignation des membres du Jury et des commissaire. Paiement des cotisations. Questions diverses.

Le secrétaire général,
J.-B. PLACASSAGNE

Esclauzels

Succès scolaire. — Samedi 16 juillet, ont eu lieu, à St-Géry, les examens du C. E. P.

Notre école présentait trois candidates qui toutes ont été reçues dans d'excellentes conditions.

Ce sont : Mlles Conquet Berthe, Perboire Paule et Roldès Sidonie.

Aux lauréates et à leur sympathique maîtresse, Mme Fournié, qui depuis 40 ans, dans la même commune, n'a cessé de se dépenser sans compter pour l'éducation de nos enfants, nous adressons ici, sûr d'être l'interprète de toute la population, nos plus chaleureuses félicitations.

Un père de famille.

Prayssac

Société de Secours Mutuels. — Les membres honoraires et les membres participants de la Société de Secours Mutuels de Prayssac, sont invités à assister à la réunion générale de la Société qui aura lieu à la Mairie de Prayssac, le dimanche 24 juillet à 4 h. 1/2 du soir (heure légale).

Figeac

Coopérative. — Dimanche prochain, 24 courant, aura lieu, au siège social, à 2 h. de l'après-midi, l'assemblée générale des sociétaires de la Coopérative « La Figeacoise ».

Ordre du jour : Compte rendu des résultats du premier semestre.

Compatriote. — M. Maurice Périé, ancien élève du Collège Champollion, interne en pharmacie, vient de passer avec succès, devant la Faculté de Paris, son premier examen définitif, avec la mention bien. Félicitations.

Lauresses

Parmi les candidats reçus au C. E. P. qui a eu lieu le 1er juillet, à Latronquière, nous relevons les noms suivants des élèves de l'école de garçons de Lauresses :

Mazarguil Gabriel (mention bien), Sournac Georges (mention assez bien) et Maleviale Gabriel.

Accident de bicyclette. — Nous apprenons avec plaisir que M. Bel, notre dévoué instituteur, est aujourd'hui à peu près rétabli de l'accident de bicyclette dont il fut victime le 30 juin.

Gourdon

Cambriolage à Maillol. — Lundi soir, 18 courant, entre 5 et 6 heures, de hardis voleurs se sont introduits dans la demeure de M. Lespinasse Elie, cultivateur à Maillol, hameau de Gourdon, en escaladant une croisée et se sont mis à fouiller rapidement les meubles, pendant que toute la famille était occupée dans un champ cependant situé à proximité de la maison.

Les malfaiteurs n'ont pu dérober qu'un billet de 100 francs et quelques boîtes de conserves alimentaires.

Ils n'ont pu trouver une cachette de 20.000 francs qui leur aurait certainement fait plus de plaisir.

Une enquête est ouverte et on espère mettre la main sur ces dignes émules de Poultier.

Martel

Médaille militaire. — La médaille militaire a été décernée à notre chef de brigade de gendarmerie Jaussely et au gendarme Jalran.

Nous leur adressons nos félicitations.

Salviac

Syndicat agricole. — Le Syndicat agricole de Salviac informe ses membres qu'une réunion aura lieu à la mairie de Salviac le dimanche 24 juillet, à 2 heures du soir, à l'effet de renouveler le bureau, de la passation des commandes d'automne et du paiement des cotisations.

Tabacs. — Nous apprenons avec plaisir que M. Camille Bertrand, épicier à Salviac, ex-sergent au 131e régiment d'infanterie, qui a perdu son fils unique à la guerre, vient d'être nommé préposé temporaire pour les tabacs, à l'effet de commencer les inventaires, dans le canton de Salviac, le lundi 25 juillet.

Toutes nos félicitations à notre compatriote.

Souillac

Gendarmerie. — C'est avec plaisir que nous apprenons que la médaille militaire a été attribuée au gendarme de notre brigade Clauzel.

Nos vives félicitations.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

CONSEIL DES MINISTRES. — Le Conseil des ministres se réunira demain à Rambouillet.

MANŒUVRES BOCHES. — Le chancelier Wirth a déclaré aux représentants berlinois de l'*United Press* que la situation dans laquelle se trouve le gouvernement allemand par suite du maintien des sanctions et par suite de l'attitude de M. Briand dans la question silésienne est mauvaise. Le chancelier a clairement donné à entendre que son programme financier est mis en péril et que le Cabinet menace de s'effondrer s'il arrive les mains vides en ce qui concerne les sanctions et la Silésie.

AVANCE GRECQUE ARRÊTÉE. — Un communiqué officiel d'Angora, déclare la *Chicago Tribune*, signale que l'avance grecque est arrêtée sur tous les fronts. Guemelik a été occupée par les forces turques.

LA FAMINE RUSSE. — De Riga : Les journaux soviétiques annoncent que Maxime Gorki a envoyé à de nombreux hommes de lettres étrangers un appel pour les supplier de secourir la population des territoires russes, assassinée par la sécheresse, en lui fournissant des vivres et des médicaments.

RÉVOLTES EN RUSSIE. — On mande de Reval à Berlin : A Moscou ont eu lieu des révoltes provoquées par les communistes. A Astrakan, une grande révolte a éclaté à la suite de l'apparition du choléra. La garde rouge s'efforce de rétablir l'ordre.

HOSPITALITÉ MOSCOVITE. — De Berlin : Les représentants du parti ouvrier communiste allemand qui s'étaient rendus à Moscou, pour assister au Congrès de l'internationale communiste, ont été expulsés de la salle des séances et ramenés à la frontière allemande sous escorte.

DÉSORDRES EN PRUSSE. — La *Gazette de Voss* dit qu'à Thorn et Bromberg ainsi que dans toute la Poméranie du nord le renchérissement progressif de toutes les denrées alimentaires a provoqué de graves désordres et des grèves.

SALLE DE VENTE
Rue Emile Zola, 62

POUR CAUSE DE DÉPART

Comme nous l'avons déjà annoncé, une vente de meubles, et autres objets aura lieu le samedi 23 juillet à 2 heures, par le ministère de Maître Boyer, huissier à Cahors.

AVIS DE DÉCÈS

La Supérieure et les Religieuses de Nevers ont la douleur de faire part à leurs Anciennes Elèves et à leurs connaissances de la mort de leur regrettée

Sœur Ursule ANZAC

décédée le 20 Juillet à l'âge de 78 ans.

Les obsèques auront lieu Vendredi, 22 courant, à 7 h. 1/2, dans la Chapelle de l'Etablissement.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 19 Juillet 1921.

La séance d'aujourd'hui est plus lourde à la suite de quelques dégagements de la spéculation. Les événements de Haute-Silésie ne sont d'ailleurs pas de nature à encourager les acheteurs. Les bourses étrangères sont faibles et les changes subissent des variations de cours insignifiantes.

Rentes françaises bien tenues : 3 0/0 56,40. Crédit National ancien 446, le nouveau 454. Banques très calmes : la Paris 1.282, Union Parisienne 795, Lyonnais 1.345, Société Générale 692.

Navigations lourdes : Suez 5.520, Chargeurs Réunis 520, Transatlantique 225.

Cuprifères réalisées, notamment le Rio à 1.440.

Industrielles russes négligées : Bakou 2.460, Lianosoff 433, Platine 527, North Caucasian 54.

Pétrolifères faibles sur les avis des places étrangères : Eagle 252, Royal Dutch 19.700 avec tendance nettement à la baisse, Shell 242, Omnium des pétroles 465, Colombia 520.

Diamantifères et mines d'or quelque peu réalisées, de Beers 508, Crown Mines 89, Rand Mines 107.

Caoutchoutières soutenues : Financière 87, Padang 135.

En valeurs diverses, des réalisations pèsent sur les valeurs de sucre, Say ordinaire 1.252, Sucreries d'Egypte 652.

LES PIEDS SENSIBLES
Comment éviter d'en souffrir

Tous ceux qui ont les pieds sensibles connaissent par expérience les souffrances que la fatigue, la chaleur et la pression de la chaussure leur font endurer : les pieds brûlent comme du feu, ils s'enflent et s'échauffent, les chaussures semblent devenir trop étroites et les douleurs causées par d'anciens cors et durillons deviennent parfois intolérables. Ceux, et ils sont nombreux, dont les pieds sont en outre sujets à une transpiration excessive souffrent souvent péniblement des effets de cette affection désagréable.

Il est peut-être utile de rappeler qu'un simple bain de pieds saltraté constitue une protection efficace et une véritable panacée contre ces divers maux. Un bain saltraté stimule la circulation du sang, tonifie et delasse les pieds meurtris et endoloris et fait disparaître toute sensation de brûlure et de fatigue. De plus, étant légèrement oxygénée, l'eau saltratée est d'une grande efficacité contre la mauvaise odeur et l'irritation occasionnées par une sudation trop abondante.

La manière la plus simple de préparer un de ces bains rafraîchissants est de faire dissoudre dans une cuvette d'eau chaude une petite poignée de Saltrates Rodell, ces sels minéraux extra-concentrés qui se vendent chez le pharmacien en paquets d'environ une demi-livre et à un prix modique. Il est vraiment inutile de souffrir plus longtemps de maux de pieds sous n'importe quelle forme, puisque pour quelques francs seulement vous pouvez si facilement les guérir et vous en débarrasser à tout jamais. Se méfier des contrefaçons.

Avis aux Entrepreneurs de Battage !

Fils en acier extra doux, recuits, pour Ligatures, pour presses à haute tension, en N° 14 ou 15, dressé et coupé en longueurs à volonté à Frcs : 50 les 100 kilogs départ Paris. **HEINTZ**, 30, Bard Henri IV, Paris.

La vaseline et la glycérine bouchent les pores et empêchent la peau de respirer, c'est pourquoi **DULCI** a exclu ces corps de sa **Crème neige.**

Parfumerie **E. POPOVITCH**, 4, rue Maréchal Foch.

Le Gérant : A. COUESLANT.

Imprimerie Coueslant (*personnel intéressé*)

Le café de votre mari

Vous êtes satisfaite d'avoir fait savourer à votre mari un café délicieux ; vous l'avez préparé avec la Chicorée Qualéco, qui a développé son arôme et sa couleur, car vous avez su profiter du paquet à prix réduit.

Encore huit jours
Chicorée à moitié prix

Mais si vous connaissez quelque amie qui n'ait pas pensé à bénéficier du dernier bon, signalez-lui que le bon ci-dessous a été créé pour les retardaires et qu'il permet d'obtenir dans la Gironde, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne, la Charente, la Charente-Infre, la Dordogne, le Lot, jusqu'au 25 Juillet, pour 0.45 au lieu de 0.90, un paquet de 250 grammes de chicorée parfaite préparée avec des cossettes venant du Nord, torréfiée selon les méthodes modernes et emballée dans un paquet de confiance, permettant de voir avant d'acheter et protégeant la qualité contre l'humidité. Elle vous remerciera de lui avoir rendu ce service.

Bon pour un paquet de Chicorée Qualéco de 250 gr. à 0.45

Chicorée Qualeco
Qualité Economie

Sté Française et Commerciale du Sud-Ouest
Chenaval, Ferrou-Laulhé, Bévernage et Cie
Fabricants (vente en gros seulement)
22, Rue Bernadotte, 22
PAU

GERS

EVERITE

MARQUE DÉPOSÉE

TOITURES EN PLAQUES ONDULÉES "EVERITE"
COMPOSÉ DE FIBRES D'AMIANTE & CIMENT
TOITURES EN TÔLES ONDULÉES GALVANISÉES
ARDOISES POUR TOITURES 60x60 ET 40x40

Demandez Prix et Brochures
R. Binds'Chedler
13, Avenue de Paris - PLAINE SAINT-DENIS

ETUDE
DE
Me Georges FONTANGES
Docteur en Droit
Avoué à Figeac, Avenue de la Gare
(Successeur de son père)

EXTRAIT
d'un jugement de divorce

ASSISTANCE JUDICIAIRE
(Décision du 4 décembre 1919)

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Figeac, le dix-sept mars mil neuf cent vingt et un, enregistré et signifié.

Entre : Monsieur Henri DELBOS, ouvrier domicilié au mas de Vergnes, commune de Reyrevignes, mais demeurant actuellement à la gare de Cransac (Aveyron), maison Bros ;

Et : Madame Valérie PEZET, épouse DELBOS, domiciliée de droit avec son mari, au mas de Vergnes, commune de Reyrevignes ;

Il appert :

Que le divorce a été prononcé entre les époux DELBOS Henri et dame Valérie PEZET, au profit du mari et aux torts et griefs exclusifs de la femme qui a été condamnée aux entiers dépens.

Pour extrait :

A Figeac, le dix-huit juillet mil neuf cent vingt et un.

G. FONTANGES, avoué.

Ouverture du vrai Ressemelage Parisien
5, rue Georges Clemenceau, CAHORS
Maison spéciale pour les réparations
Travail entièrement fait à la main
Avec garantie d'élégance et de solidité
Spécialité de cousus main et de pièces invisibles
Livraison rapide

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 12

LES VAINCUS DE LA VIE

Tante Berceuse

PAR

Jules MARY

III

Le père Grandier habitait une maison confortable, sur le chemin de halage, tout près du pont suspendu qui relie le village de Monthermé au hameau de la Val-Dieu, le premier toujours empli du bruit retentissant des marteaux et du ronflement des machines, le second sans cesse empanaché de fumée noire et battant pour ainsi dire la mesure, avec ses marteaux-pilons, en un rythme puissant fait de détonations lointaines et très régulières.

Le marchand de bois, impotent, livré aux soins d'une vieille cousine, gardait le lit depuis deux ans.

Aux premiers mots de Julien, il comprit, selon son expression, « de quoi il retournait ».

— Tu veux te marier, n'est-ce pas ?

— Oui, mon père.

— Et ça ne sera pas prouver une grande malice que de deviner que si tu penses à te marier, c'est avec une des demoiselles de Chantepleure ?

— En effet, mon père. Mais comment le savez-vous ?

— La belle affaire. Tu ne sors plus de Chantepleure, depuis quelque temps... On n'y voit que toi... Tout le pays s'en occupe.

— Le pays est bien bon.

— Enfin, je ne te blâme pas, au contraire. D'autant plus qu'elle est très belle, cette jeune fille. Elle me plaît beaucoup, car elle fera une femme sérieuse et charmante. Et ce qui ne gâte rien, elle est riche...

— Mon père... en ce qui concerne sa fortune...

— Eh bien ?

— Je crois que vous vous trompez...

— Jamais de la vie. Je connais toutes les dots de la contrée. Ta femme t'apportera trois cent cinquante mille francs liquides, qui lui viennent de la succession de son père et de sa mère. C'est connu...

Julien regardait le malade, un peu interdit.

— Mais, père, de qui parlez-vous ?

— Et de qui, diable, veux-tu que je parle, si ce n'est de Valérie !... Ce n'est pas de mademoiselle de Lespérat, je suppose ?... Celle-ci n'aura pas quatre sous en mariage. Le père est un fou qui se ruine et qui n'est pas capable de suivre la même idée pendant six mois.

— Je vous demande pardon, père, il ne s'agit pas de Valérie...

Si impotent qu'il fût, le malade se redressa, dans son lit.

— Alors, c'est de Germaine ?

— Oui, mon père.

— Ah !

Il se recoucha, ramena les draps et les couvertures jusqu'à son cou.

Et très tranquillement, sans fâcherie, sans colère :

— Eh bien ! mon garçon, comme je ne veux pas que tu fasses une bêtise... je te défends d'épouser cette fille...

— Père...

— Et j'ai, pour cela, deux bonnes raisons : la première c'est qu'elle n'a pas le sou ; la seconde, c'est que tu es dans le même cas. On me croit riche. Je l'ai été. Je ne le suis plus. Il faut être bien portant pour faire mon métier, vois-tu. C'est dur de traîner par monts et par vaux, dans les Ardennes. Tant que j'ai été vigoureux, l'argent ne manquait pas à la maison. Et je t'ai fait donner une éducation de fils de famille. Puis est venue la maladie et j'ai essayé de tenir quand même. J'ai eu tort. J'ai été obligé de négliger mes intérêts. J'ai reperdu ce que j'avais gagné. Quand j'ai pris la résolution de te rappeler auprès de moi, je ne possaidais plus grand'chose. Voilà ma confession. Je ne rougis pas de te la faire, parce que je n'ai de ma vie commis une mauvaise action. Je me suis grisé plus souvent qu'à mon tour, mais c'est une nécessité du métier. Tu verras. Donc, je me résume : avec l'éducation que je t'ai fait donner, tu as le droit d'exiger une dot de celle qui sera ta femme. C'est Valérie qu'il faut que tu épouses. Ce n'est pas Germaine.

Et il ajouta, naïvement :

— Es-tu bien sûr que ce n'est pas Valérie que tu aimes ?

— Ce n'est pas Valérie !

— Soit, En ce cas, cache ton amour pour la nièce et épouse la tante. Ça, c'est une bonne affaire. Tu refuses ?

— Certes ! Ce serait une mauvaise action, comme vous le disiez tout à l'heure.

— Allons donc ! j'ai épousé ta mère sans amour. Ça ne nous a pas empêchés l'un et l'autre d'être très heureux...

— Vous, peut-être, père... mais de ma mère, pouvez-vous l'affirmer ?

— Elle ne s'est jamais plainte.

— Elle était fière.

— Du reste, j'avais pour elle une bonne et solide affection, et je ne crois pas lui avoir jamais fait de peine, de mon plein gré.

— Enfin, mon père, je suis jeune, vigoureux, actif, je n'ai pas besoin de fortune. Et comme, d'autre part, je n'en apporterais point dans mon mariage, j'estime que je n'ai pas le droit d'en exiger de ma femme.

— C'est ton avis ?

— Oui.

— Eh bien ! comme nous ne serons jamais d'accord, n'en parlons plus.

— Vous maintenez votre refus ?

— Tant que je vivrai. Tu peux te marier sans mon consentement. Tu n'as qu'à m'envoyer des sommations. Pourtant, j'espère que tu m'épargneras ce chagrin. Je me sens très faible depuis quelque temps. Ce serait le dernier coup. Ça m'achèverait.

— Mon père, si vous saviez combien je l'aime !! *A suivre.*

ETUDE
DE
Me François SÉGUY
Licencié en droit, Avoué à Cahors
rue Saint-Pierre.

EXTRAIT
d'un jugement de divorce

D'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de Cahors, le vingt-cinq février mil neuf cent vingt et un, enregistré et signifié,

Entre : Monsieur Arthur CHABERT, négociant tailleur à Cahors, boulevard Gambetta, contre Madame Marthe-Hortense LUFAU,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux CHABERT-LUFAU,

A la requête de Monsieur CHABERT et aux torts et griefs réciproques des époux.

Pour extrait :

Cahors, le 19 juillet 1921.

F. SÉGUY.

SOLDATS morts pr la France, transport pr tes direct. 1 f. 50 du k. 1 corps et 1 pers. accompagnant, pr pers. ou corps sup. 0 f. 25 en plus au k.
Paul WAROQUIER, 8, rue Gambetta, à Fourmies (Nord).

A VENDRE
Moto anglaise « Regal Green »
Avec side-car, bonne occasion
Prix 2.500 francs
S'adresser : **DELMAS**, grains, 55, Boulevard Gambetta, CAHORS.

ETUDE
DE
Me François SÉGUY
Licencié en droit, Avoué à Cahors
rue Saint-Pierre.

EXTRAIT
d'un jugement de divorce

D'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de Cahors, le onze février mil neuf cent vingt et un, enregistré et signifié,

Au profit de Monsieur Ernest LOULMET, employé au P. O., contre Madame Renée LEMOUEL,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux LOULMET-LEMOUEL,

A la requête et au profit de Monsieur Ernest LOULMET et aux torts et griefs de sa femme.

Pour extrait :

Cahors, le 19 juillet 1921.

F. SÉGUY.